



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

**Référence : C.C.A.S. 06.2025**

Sur convocation en date du quatre mars deux mille vingt-cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le dix-huit mars deux mille vingt-cinq, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents :           Monsieur Christian BERNIGAUD, Président  
                          Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente  
                          Mesdames Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Monique LAFAY, Laurence  
                          MICHAUD et Marie-Rose RUDE.  
                          Messieurs Daniel BUFFY, Michel MERCIER, Yannick JANNIN, Jean-Claude ROZIER et  
                          Philippe PAIN (à partir de 18H20)

Absent :             Mesdames Marie-Noële ADOH, Jenny COELHO, Monsieur Philippe PAIN (jusqu'à 18H20)

Procuration :       Monsieur Jean-Claude RUDE donne pouvoir à Madame Isabelle MERONI

Madame Marie-Dominique BUIRET est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres : 15

En exercice :       15

Présents : 12

Votants : 13

**Objet : Subventions 2025**

Il est rappelé que les membres du Conseil d'Administration, ayant des fonctions dans les bureaux des associations pouvant bénéficier des subventions du C.C.A.S., s'abstiendront pour les votes les concernant.

Dans le cadre de leurs activités, les associations qui peuvent légalement être aidées compte tenu de la nature de leurs actions, ont sollicité auprès du C.C.A.S. une aide financière.  
Chaque structure, à l'appui de sa demande, a communiqué un dossier faisant valoir ses actions.

Il est souligné à l'assemblée :

- L'objectif de chaque association,
- Que celles-ci relèvent du domaine social et médico-social,
- Le bien-fondé de leur démarche.

Des critères d'attribution seront mis en place pour le montant.

Monsieur le Président présentera les demandes de subventions et invitera les membres du Conseil d'Administration à formuler leurs observations.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'UNANIMITE

- **APPROUVENT** la règle de critères d'attribution
- **DECIDENT** d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations qui seront imputées sur le compte du budget du C.C.A.S.

SUBVENTIONS	Montant 2025
Croix Rouge Française	900
France Adot 01	150
Les Pupilles de l'Enseignement Public (les P.E.P. 01)	200
Les lycéens en cœur	150
Banque alimentaire de l'Ain	650
Secours catholique	650
Comité des fêtes	3000
<b>Total</b>	<b>5700</b>

Fait et délibéré en Mairie,  
Le 18 mars 2025  
Le Président,  
Christian BERNIGAUD



La secrétaire de séance  
Marie-Dominique BUIRET